

COMMANDEMENT DE LA FORMATION DE L'ARMÉE DE TERRE : *division formation.*

CIRCULAIRE N° 2027/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS relative à l'admission à l'école d'état-major en 2007 au titre du diplôme d'état-major.

Du 22 février 2007

NOR D E F T 0 7 5 0 3 0 4 C

Référence :

Instruction n° 493/DEF/EMAT/BPRH/SC du 27 juin 2006 (BOC/PP 25, 2006, texte 7. ; BOEM 770.2.2.1)

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 6768/DEF/COFAT/DF/BCF/EMS du 11 juillet 2006 (BOC/PA 25, 2006, texte 59)

Référence de publication : BOC N°16 du 6 juillet 2007, texte 59.

La présente circulaire a pour but de préciser les modalités d'application des directives contenues dans l'instruction de référence concernant l'admission sur dossier à l'école d'état-major (EEM) en 2007 (cycle 2007/2008), au titre du diplôme d'état-major (DEM) dont l'attribution prendra effet au 1^{er} juin 2008.

1. DATE DES SESSIONS.

La durée des études au DEM est de quatre mois. Un tronc commun de trois mois à l'EEM est complété d'un mois de formation spécialisée à l'EEM ou dans une autre école.

Les dates des sessions du tronc commun à l'EEM sont :

1^{re} session : du 27 août 2007 au 23 novembre 2007 (119^e promotion).

2^e session : du 14 janvier 2008 au 11 avril 2008 (120^e promotion).

Les dates des sessions des mois de spécialité sont présentées en annexe II. Il peut être organisé un seul mois de spécialité au titre des deux sessions du DEM.

2. CANDIDATURE.

Pour être candidats à l'admission, les officiers doivent réunir les conditions citées au point 2.1 de l'instruction de référence. Le recensement des candidats à l'admission à l'EEM est de la responsabilité de l'organisme d'administration qui a adressé à la direction du personnel militaire de l'armée de terre / bureau gestion (DPMAT / BG) avant le 1^{er} mai 2007 la fiche « préparation de carrière », remplie par l'officier au cours d'un entretien avec son chef de corps.

3. COMMISSION DE SÉLECTION DES CANDIDATS À L'ADMISSION À L'ÉCOLE D'ÉTAT-MAJOR.

La commission de sélection des candidats à l'admission à l'EEM se réunira sur convocation de la DPMAT au cours du mois de mai 2007, à une date qui sera précisée ultérieurement.

L'admission à l'EEM et la spécialisation durant le quatrième mois sont prononcées par le général directeur du personnel militaire de l'armée de terre.

La liste des officiers admis par le général directeur du personnel de l'armée de terre à suivre la scolarité du DEM est publiée au *Bulletin officiel des armées* (BO) sous le timbre de la DPMAT.

4. RÉPARTITION PAR SESSION.

La répartition par session des officiers admis à l'EEM est arrêtée par la DPMAT pour mi-juin 2007 puis diffusée sous son timbre ; le cas échéant, elle sera actualisée en fonction des résultats obtenus aux examens de langue [certificat militaire de langue du 1^{er} degré (CML 1) d'anglais] par les candidats admis à titre conditionnel à l'issue de la réunion de la commission de sélection.

Cette répartition est effectuée en suivant, d'une part les *desiderata* exprimés par les officiers en liaison avec leur chef de corps et d'autre part les impératifs de formation liés à l'équilibrage entre les deux sessions.

5. COMMISSION D'ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT-MAJOR.

La commission prévue au point 1.3. de l'instruction de référence se réunit sous la présidence du général commandant de la formation de l'armée de terre à la fin de chacune des deux sessions, soit normalement en décembre 2007 et en mai 2008.

L'EEM est chargée de convoquer les membres de cette commission et de préparer le procès-verbal et les propositions relatives à l'attribution du DEM qui seront transmises sans délai à l'état-major de l'armée de terre (EMAT) pour décision.

6. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n°6768/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 11 juillet 2006 relative à l'admission à l'école d'état-major en 2006 au titre du diplôme d'état-major est abrogée.

*Le général,
commandant de la formation de l'armée de terre,*

Pierre GARRIGOU-GRANDCHAMP.

ANNEXE I.
CALENDRIER GÉNÉRAL.

1^{er} mai 2007.

Date limite d'arrivée à la DPMAT / BG de la fiche de « préparation de carrière », remplie par l'officier au cours d'un entretien avec son chef de corps.

Fin mai 2007.

Réunion de la commission de sélection des candidats à l'admission à l'EEM.
Publication par la DPMAT de la liste des officiers admis.

Mi juin 2007.

DPMAT : liste par session des officiers admis puis diffusion de cette liste.

Début août 2007.

DPMAT : diffusion de la liste actualisée des officiers admis à l'EEM, répartis par session.

27 août 2007 au 23 novembre 2007.

Stage de la 119^e promotion.

Décembre 2007.

Commission d'attribution du DEM pour la 119^e promotion.

14 janvier 2008 au 11 avril 2008.

Stage de la 120^e promotion.

Mai 2008.

Commission d'attribution du DEM pour la 120^e promotion.

1^{er} juin 2008.

Prise d'effet de l'attribution du DEM aux officiers concernés des deux promotions.

ANNEXE II.

DATES DES SESSIONS DES MODULES DE SPÉCIALITÉS.

Domaine « EMP » à l'école d'état-major (EEM) :

1^{re} session : du 26 novembre 2007 au 21 décembre 2007 ;

2^e session : du 21 avril 2008 au 23 mai 2008.

Domaine « SIC » à l'école supérieure et d'application des transmissions (ESAT) :

1^{re} session : du 26 novembre 2007 au 21 décembre 2007 ;

2^e session : du 21 avril 2008 au 23 mai 2008.

Domaine « LOG » aux écoles de la logistique et du train (ELT) :

1^{re} session : du 26 novembre 2007 au 18 décembre 2007 ;

2^e session : du 21 avril 2008 au 15 mai 2008.

Domaine « RENS » au centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre (CEERAT) :

1^{re} session : du 26 novembre 2007 au 21 décembre 2007 ;

2^e session : du 21 avril 2008 au 16 mai 2008.

Domaine « ADM/GRH » à l'école militaire supérieure d'administration et de management (EMSAM) :

1^{re} session : sans objet ;

2^e session : session unique du 21 avril 2008 au 16 mai 2008.